



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Soixante et unième session

Genève, 29 juin-1^{er} juillet 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Glossaire du transport par voie navigable

Termes relatifs aux services d'information fluviale et à la prévention de la pollution

Note du secrétariat

Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au Projet de budget-programme pour 2022, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/76/6 (Sect. 20), paragraphe 20.76).
2. Suite à la décision prise lors de sa soixantième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) souhaitera peut-être finaliser les termes et définitions relatifs aux services d'information fluviale et à la prévention de la pollution sur la base des projets contenus dans les annexes I et II au présent document. Le SC.3/WP.3 souhaitera peut-être transmettre le projet finalisé au Groupe de travail des transports par voie navigable.

Annexe I

Glossaire du transport par voie navigable, partie VII « Services d'information fluviale »

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
1	Acronyme	Code à 6 caractères de l'objet/attribut.	(1)
2	Acteur	Un acteur transforme une dimension électrique en une autre dimension physique, par exemple optique. Un acteur est l'opposé d'un capteur.	(2), (3)
3	Tout visualiser	Densité maximale d'information (tout visualiser) désigne la densité maximale des informations de la SCEN. Outre la visualisation standard (densité d'information standard), cette configuration permet d'afficher les autres objets, en plusieurs niveaux si nécessaire.	(2), (3)
4	Message propre aux applications (ASM)	Messages élaborés pour permettre l'échange d'informations relatives à la navigation et au voyage entre les bateaux et entre le bateau et la terre au moyen du système d'identification automatique (AIS), en plus de la série normalisée de messages définie dans la norme UIT-R M.1371-4, tels que l'heure prévue d'arrivée (HPA), l'heure d'arrivée requise (HAR), le niveau réel des eaux, les phénomènes météorologiques locaux ou l'état du signal à une écluse ou à un pont.	(4), (5)
5	Attribut	La caractéristique définie d'une unité (par exemple, la catégorie d'un feu de signalisation, les limites d'un secteur, les caractéristiques de luminosité, etc.). Les définitions de différents attributs peuvent être établies à partir du Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure figurant dans l'appendice 1 intitulé « Spécification de produit pour les CEN Intérieure » à la Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur).	(1)
6	Système d'identification automatique (AIS)	Équipement embarqué permettant l'identification automatique des bateaux aux fins de l'amélioration de leur contrôle et de l'enregistrement des données du voyage, ainsi que d'autres fonctions. Le système d'identification automatique devrait être conforme aux normes techniques et aux normes en matière de performances énoncées au chapitre V de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS).	(6)
7	Organisation du fret et des flottes (CFM)	Activité d'une entreprise de transport consistant à planifier, organiser et mener à bien efficacement la manutention des cargaisons et la manœuvre des bateaux.	(7)
8	Cellule (cellule cartographique)	Aire géographique contenant des données de la CEN Intérieure ou de la CEN Intérieure bathymétrique.	(1)
9	Étalonnage des couleurs CIE	Procédure destinée à confirmer que les couleurs spécifiées dans la publication S-52 sont correctement reproduites à l'écran ECDIS.	(7), (8)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
10	Gestion des couloirs (gestion des couloirs facilitée par les SIF)	Services opérationnels concernant les autorités responsables des chenaux mutuellement et avec les usagers des voies navigables et les partenaires logistiques, visant à optimiser l'utilisation des couloirs de navigation intérieure au sein d'un réseau de voies navigables.	(7)
11	Affichage cap en haut	Présentation stabilisée en azimut dans laquelle une ligne reliant le centre et la partie supérieure de l'affichage matérialise la trajectoire prévue du bateau.	(4)
12	Système de référence	<p>Ensemble de paramètres spécifiant l'aire de référence ou le système des coordonnées de référence utilisés pour le contrôle géodésique lors du calcul des coordonnées de points sur la terre. Ces ensembles de paramètres sont généralement définis en tant que séries horizontales et verticales de paramètres. L'application pratique d'un système de référence nécessite un ou plusieurs points de référence marquants assortis de leurs coordonnées selon le système.</p> <p>Le système de référence horizontal désigne une série de paramètres spécifiant la référence pour le contrôle géodésique horizontal, soit généralement les dimensions et la position d'un ellipsoïde de référence (le système de référence horizontal doit être conforme au WGS 84).</p> <p>Le système de référence vertical est une surface horizontale à laquelle font référence les élévations ou les profondeurs (sondes et hauteurs des marées). Pour les élévations il s'agit le plus souvent d'une surface (équipotentielle), généralement le niveau de la mer et les basses eaux pour la profondeur.</p>	(8), (9) et (10)
13	Visualisation de base	Densité minimale d'information (visualisation de base) ; désigne la quantité minimale d'information SCEN visualisable qui ne peut être réduite par l'utilisateur et contient les informations requises en permanence dans tous les secteurs géographiques et en toutes circonstances.	(11)
14	Échelle d'affichage	Le rapport entre la distance affichée et la distance réelle, normalisé et exprimé par une échelle, par exemple, 1/10 000.	(8) et (9)
15	Limite (arête, bord, lisière)	Objet spatial unidimensionnel représenté sur la base de deux (ou plus) paires de coordonnées (ou par deux points nodaux) et des paramètres optionnels d'interpolation.	(1)
16	Carte électronique	Désignation générique utilisée pour la description des données, des logiciels et du système électronique permettant d'afficher des informations cartographiques. La carte électronique ne doit pas nécessairement être identique à la carte imprimée exigée par la Convention SOLAS.	(8) et (9)
17	Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations (ECDIS)	Système de renseignements sur la navigation qui peut être accepté comme équivalent à la carte tenue à jour requise aux termes de la règle V/19 et V/27 de la Convention SOLAS de 1974, révisée, et qui, en affichant des renseignements sélectionnés d'une carte électronique pour la navigation intérieure fonctionnelle (SCEN), les données sur la position fournies par des capteurs de navigation et, si nécessaire, d'autres renseignements liés à la navigation, aide le navigateur à planifier et à surveiller la route.	(11)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
18	Carte électronique de navigation (CEN)	Base de données normalisée quant au contenu, à la structure et au format, qui est destinée à être utilisée avec l'ECDIS et est diffusée avec l'approbation des services hydrographiques agréés par les pouvoirs publics. La CEN contient tous les renseignements cartographiques nécessaires à la sécurité de la navigation et peut contenir d'autres renseignements que ceux fournis par la carte papier (des instructions nautiques, par exemple), qui sont jugés nécessaires à la sécurité de la navigation.	(11)
19	Annonces électroniques internationales (Notification électronique internationale, ERI)	Effort d'harmonisation et de facilitation de la notification électronique normalisée des bateaux de navigation intérieure en Europe, selon la recommandation du groupe d'experts ERI conformément à la publication de la Directive SIF (2005/44/CE) et de ses spécifications techniques.	(12)
20	Cellule CEN	Secteur géographique de la carte CEN réservé à un usage donné.	(13)
21	Énumération	Une qualité ou quantité spécifique associée à un attribut (par exemple, « feu de direction », angle limite, code de spécification de la couleur d'un signal lumineux).	(14)
22	Système européen de gestion des données de référence (ERDMS)	Base de données centralisée visant à soutenir le développement des SIF et à faciliter l'interopérabilité, gérée par la Commission européenne. Cette base contient actuellement deux ensembles de données : Les identificateurs des éléments d'infrastructure ; Les listes de codes de plusieurs éléments de données régulièrement utilisés tels que le code la marchandise et le code de pays et les listes de codes pour les messages d'avis à la batellerie.	(15)
23	Services d'information sur le chenal (FIS)	Le service opérationnel des SIF qui fournit des informations géographiques, hydrologiques et administratives concernant les infrastructures des voies navigables et les chenaux de la zone concernée, dont les utilisateurs ont besoin pour planifier, concrétiser et suivre un voyage. L'information sur le chenal est une information à sens unique : de la terre au bateau et de la terre aux bureaux de la partie directement concernée.	(7)
24	Objet	Une série identifiable d'informations. Un objet peut avoir des attributs ou se référer à d'autres objets. Une représentation digitale de l'intégralité ou d'une partie d'une entité par ses caractéristiques (attributs), sa géométrie et, en option, ses liens avec d'autres attributs (par exemple la description digitale d'un secteur présentant des feux, spécifiant notamment les limites du secteur, la couleur des feux, sa distance de visibilité etc. ainsi qu'un lien vers un phare s'il existe. Les définitions de différents objets peuvent être établies à partir du Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure figurant dans l'appendice 1 à la présente annexe.	(8) et (9)
25	Catalogue d'objets	La liste complète des objets, attributs et énumérations actuellement identifiés et admis pour une utilisation dans les CEN Intérieure.	(14)
26	Fichier	Une série d'enregistrements S-57 compilée pour un usage donné ; le contenu et la structure doivent être définis par une spécification de produit.	(8) et (9)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
27	Système mondial de navigation par satellite (GNSS)	Un système qui utilise des satellites pour fournir un géopositionnement autonome.	(2), (3)
28	Cap	Sens dans lequel pointe l'axe longitudinal d'un bateau, généralement exprimé en distance angulaire dans le sens des aiguilles d'une montre de 0 à 360° et par rapport au nord (effectif, magnétique ou du compas).	(8) et (9)
29	Affichage cap en haut	Affichage à l'écran (radar ou ECDIS) orienté de façon que le cap du bateau pointe toujours vers le haut de l'écran. L'orientation correspond à la vue depuis le pont (du bateau) dans le sens de navigation. Cette orientation peut nécessiter de fréquentes rotations du contenu affiché. La modification du cap ou un virage soudain peuvent rendre illisible ce mode d'orientation instable.	(8) et (9)
30	Interface homme-machine (IHM)	L'interface utilisateur ou interface homme-machine est le dispositif qui permet à un utilisateur d'interagir avec une machine. La conception des interfaces homme-machine est améliorée par la prise en compte de l'ergonomie (facteurs humains). Il y a de nombreuses manières de concevoir des écrans d'interface utilisateur pour des machines et des applications d'automatisation des processus. Des directives, des normes et des manuels sur l'interface homme-machine ont été publiés par l'Instrument Society of America (ISA), l'ASM, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission de la réglementation nucléaire.	(2), (3)
31	Registre de l'OHI	Base de registres d'informations géospaciales de l'OHI. Par « base de registres », on entend le système d'information dans lequel un registre est stocké. En ce qui concerne la norme S-100, l'OHI dispose d'une base de registres qui permet de stocker différents registres d'informations hydrographiques.	(16)
32	Mode information	Utilisation du système ECDIS Intérieur limitée à l'information, sans superposition de l'image radar.	(2), (3)
33	Informations sur les taxes fluviales et les droits portuaires (WCD)	Les informations nécessaires pour faciliter le calcul et la collecte des redevances des voies navigables et des droits portuaires	(7)
34	Informations pour la prévention des accidents (CAS)	Le service opérationnel des SIF qui facilite les actions nécessaires pour limiter les conséquences d'une catastrophe (ou de problèmes ou d'accidents et incidents).	(7)
35	Informations à l'appui du respect de la législation (ILC)	Les informations qui aident les utilisateurs des voies navigables à respecter leurs obligations et appuient les organismes chargés de l'application des lois en matière de navigation intérieure.	(7)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
36	Informations à l'appui de la logistique des transports (ITL)	Le service opérationnel des SIF qui appuie les processus logistiques de transport par voies de navigation intérieure, comprenant : Planification des voyages (VP) ; Gestion des transports (TPM) ; Gestion des ports et des terminaux (PTM) ; Gestion du fret et de la flotte (CFM).	(7)
37	AIS intérieur	Système d'identification automatique destiné à la navigation intérieure et interopérable avec l'AIS (maritime) ; cette interopérabilité est rendue techniquement possible par des modifications de et des extensions à l'AIS (maritime).	(3), (17)
38	ECDIS Intérieur	Système électronique de visualisation des cartes de navigation intérieure et d'information affichant des renseignements sélectionnés d'une carte électronique de navigation intérieure fonctionnelle (SCEN Intérieure) et, en option, les données fournies par d'autres capteurs de navigation.	(2), (3)
39	Carte électronique de navigation intérieure (CEN Intérieure)	La base de données, normalisée quant au contenu, à la structure et au format, utilisée avec un ECDIS Intérieur à bord de bateaux navigant sur des voies navigables. Les cartes électroniques de navigation intérieure sont publiées par une institution gouvernementale compétente, ou sur l'ordre d'une telle institution, et sont conformes aux normes élaborées à l'origine par l'Organisation hydrographique internationale (OHI), puis affinées par le Groupe de l'harmonisation des cartes électroniques de navigation intérieure. Ces cartes contiennent tous les renseignements cartographiques importants nécessaires à la sécurité de la navigation sur les voies navigables et peuvent contenir des renseignements supplémentaires par rapport aux cartes papier (instructions nautiques, plans d'exploitation lisibles par une machine, etc.), qui peuvent être jugés nécessaires à la sécurité de la navigation et à la planification du voyage.	(2), (3)
40	Domaine des CEN Intérieure	Domaine de la base de registres d'informations géospatiales de l'OHI dans lequel sont regroupées les rubriques relatives aux cartes électroniques de navigation intérieure.	(16)
41	Carte électronique de navigation système intérieure (SCEN intérieure)	Base de données résultant de la transformation de la CEN intérieure par le système ECDIS Intérieur pour un usage spécifique, des mises à jour de la CEN intérieure par des moyens appropriés et de l'ajout d'autres données par le navigateur. C'est à cette base de données que l'ECDIS Intérieur accède en fait pour générer l'image et assurer les autres fonctions de navigation. La SCEN intérieure peut aussi contenir des informations provenant d'autres sources.	(2), (3)
42	Service de trafic sur les voies navigables (VTS intérieur)	Service mis en place par une autorité sur des voies navigables intérieures, capable d'interagir avec les bateaux en circulation et de répondre à toutes les situations de trafic susceptibles de se présenter dans la zone qu'il dessert afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation et de contribuer à la sauvegarde de la vie et à la protection de l'environnement.	(21)
43	Visualisation intégrée (affichage intégré)	Une image verticale de mobilité relative par rapport à la terre fournie par la SCEN Intérieure, à laquelle est superposée une image radar aux paramètres d'échelle, de distance et d'orientation adaptées.	(2), (3)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
44	Code de localisation de la norme internationale relative à la notification électronique	Un code alphanumérique à 20 chiffres utilisé pour établir un lien unique et normalisé entre les objets dans les services d'information fluviale. Le code de localisation de ladite norme est utilisé pour identifier de manière distincte les objets et les secteurs du chenal navigable, ainsi que pour assurer l'interopérabilité des systèmes et services d'information fluviale (afin, notamment, de combiner les informations sur l'infrastructure émanant de l'index RIS, de l'ECDIS Intérieur et des avis à la batellerie pour planifier les voyages).	(3), (15)
45	Table de recherche	Table donnant les instructions de symbologie permettant de lier les objets de la SCEN à la symbolisation des points, lignes ou aires, et fournissant les priorités à l'affichage, la priorité radar, la catégorie OMI et le groupe de visualisation optionnelle.	(8) et (9)
46	Identificateur dans le service mobile maritime (MMSI)	Une série de neuf chiffres transmis sur le trajet radioélectrique pour identifier d'une manière unique les navires, les stations, les stations côtières et les appels de groupe.	(3), (17)
47	Informations de navigation	Les informations fournies au marinier pour assister la prise de décisions à bord.	(3), (17)
48	Mode navigation	Utilisation du système ECDIS Intérieur durant la conduite du bateau, avec superposition de l'image radar.	(2), (3)
49	Affichage nord en haut	Informations représentées sur l'écran (radar ou ECDIS) avec le nord dirigé vers le haut.	(8) et (9)
50	Avis à la batellerie (Notices to Skippers, NtS)	Messages d'information qui pouvant être envoyés par ou au nom d'une autorité compétente aux bateaux (de navigation intérieure) concernant des situations ou des événements susceptibles d'avoir une incidence sur la situation de navigation sur un chenal.	(18)
51	Tableaux de référence pour les avis à la batellerie	Tableaux contenant les valeurs de code normalisées utilisées dans le message XML, leur explication et leur traduction en 23 langues.	(19)
52	Autres informations de navigation	Informations relatives à la navigation non contenues dans la SCEN mais pouvant être affichées par un ECDIS, telles que les informations radar.	(8) et (9)
53	Navire porteur (bateau porteur)	Navire (bateau) à bord duquel un ECDIS est en cours d'utilisation.	(8) et (9)
54	Isobathe de sécurité du navire porteur	Courbe de niveau associée au navire porteur, choisie par le navigateur parmi celles disponibles dans la SCEN, et qui est utilisée par l'ECDIS pour permettre la distinction, à l'écran, entre les eaux sûres et les eaux dangereuses, ainsi que le déclenchement des alarmes anti-échouement.	(8) et (9)
55	Standard de performance pour l'ECDIS	Standard élaboré dans le cadre de l'OMI pour décrire les exigences minimales relatives aux performances pour les appareils de navigation et d'autres équipements conformément aux exigences de la Convention SOLAS, inclus dans la résolution MSC.232(82) telle qu'adoptée par l'OMI le 5 décembre 2006.	(8) et (9)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
56	Information succincte (rapport d'objet)	Résultat de l'interrogation d'un symbole-point, d'une ligne ou d'une aire affichés à l'écran en vue d'obtenir de la base de données des informations supplémentaires qui ne sont pas représentées par le symbole.	(8) et (9)
57	Gestion des ports et des terminaux (PTM)	Ensemble des activités consistant à planifier, organiser et mener à bien efficacement la manutention des cargaisons et la manœuvre des bateaux dans un port et dans un terminal.	(7)
58	Bibliothèque des visualisations pour l'ECDIS	Ensemble de spécifications, pour la plupart numériques, composées de bibliothèques de symboles, de combinaisons de couleurs, de tables de recherche et de règles, associant chaque objet et attribut de la SCEN à la représentation appropriée utilisée par l'ECDIS. Publiée par l'OHI à l'annexe A de sa publication spéciale n° 52 (S-52).	(8) et (9)
59	Spécification de produit (cahier des charges)	Sous-ensemble défini de la spécification complète associé à des règles et adapté à l'utilisation prévue des données transférées (la spécification de produit de la CEN décrit le contenu, la structure et les autres aspects obligatoires d'une CEN.)	(8) et (9)
60	Portée radar (portée)	Distance depuis l'antenne du radar. Pour la navigation intérieure, la portée du radar doit être commutable de manière séquentielle, conformément à la réglementation applicable aux radars.	(20)
61	Affichage en mouvement relatif	Affiche à l'écran en mouvement relatif des informations cartographiques et des objets détectés par le radar par rapport à la position du bateau présentée à l'écran.	(8) et (9)
62	Zone SIF	Une zone officiellement définie, où les SIF sont actifs. Une telle zone peut comprendre les voies navigables d'un bassin fluvial géographique et comprendre les territoires d'un ou plusieurs pays (par exemple lorsqu'une voie navigable matérialise la frontière entre deux Etats).	(6), (18)
63	Centre SIF	Le lieu où les services sont gérés par des opérateurs.	(6), (18)
64	Opérateur SIF	Une personne effectuant une ou plusieurs tâches liées à la fourniture de services SIF.	(3), (18)
65	Fournisseur de services SIF	Organisation ou entité chargée d'exploiter le système SIF et de fournir des services SIF.	(18)
66	Service technique des SIF (technologie clef des SIF)	Technologies jouant un rôle essentiel dans les services d'information fluviale fournis. Il s'agit de l'ECDIS intérieur, de la notification électronique, de l'AIS intérieur et des avis à la batellerie.	(6), (18)
67	Services d'information fluviale (SIF)	Un concept de services d'information harmonisés afin d'encadrer la gestion du trafic et du transport en navigation intérieure, comprenant les interfaces avec d'autres modes de transport.	(6), (18)
68	Planification de l'itinéraire	Une fonction ECDIS affichant le secteur requis pour l'étude de l'itinéraire, le choix du chenal et pour le marquage de la route, de ses repères et d'observations nautiques utiles.	(11)
69	SCAMIN	La plus petite échelle à laquelle l'affichage d'un objet est autorisé dans une représentation ECDIS.	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
70	Objet spatial	Objet contenant des informations relatives à la position des entités du monde réel.	(8) et (9)
71	Densité d'information standard	Quantité par défaut de renseignements de la SCEN qui doit être visible quand la carte est affichée au lancement de l'ECDIS. L'ECDIS Intérieur se présente par défaut sous la forme d'un écran affichant la densité d'information standard (visualisation standard).	(2), (3)
72	Informations statistiques (ST)	Informations sur le trafic et les transports dans la navigation intérieure, nécessaires pour l'établissement de statistiques.	(7)
73	Informations stratégiques sur le trafic (STI)	[Informations ayant une incidence sur les décisions à moyen et à long terme des utilisateurs de SIF. Une image stratégique du trafic contribue à améliorer la capacité de décision en matière de planification s'agissant de la sûreté et de l'efficacité d'un voyage. Elle est produite dans un centre RIS et transmises aux usagers sur demande. Une image stratégique du trafic reprend tous les bateaux correspondant à la zone SIF avec leurs caractéristiques, leur cargaison et leur position ; ces renseignements sont enregistrés dans une base de données et présentés sous la forme d'un tableau ou d'une carte électronique.] [Le service opérationnel des SIF ayant une incidence sur les décisions à moyen et à long terme des parties prenantes de SIF. Les informations stratégiques sur le trafic contribuent à améliorer la capacité de décision en matière de planification s'agissant de la sûreté et de l'efficacité d'un voyage ou d'un transport. Une image stratégique du trafic reprend tous les bateaux correspondant à la zone SIF avec leurs caractéristiques, leur cargaison et leur position ; ces renseignements sont enregistrés dans une base de données et présentés sous la forme d'un tableau ou d'une carte électronique.]	(6) (7)
74	Carte électronique pour la navigation intérieure fonctionnelle (SCEN)	Base de données interne résultant de la transformation de la CEN par l'ECDIS pour un usage rationnel, de la mise à jour de la CEN par des moyens appropriés et de l'adjonction d'autres données par le conducteur du bateau ; c'est à cette base de données que l'ECDIS accède en fait pour générer l'image et pour d'autres fonctions de navigation. La SCEN peut également contenir des renseignements émanant d'autres sources.	(8) et (9)
75	Informations tactiques sur le trafic	[Informations ayant une incidence sur les décisions urgentes en matière de navigation des conducteurs du bateau et des opérateurs VTS en situation réelle de circulation et dans leur environnement géographique proche. Une image tactique du trafic contient des informations sur la position et sur les spécificités de toutes les cibles détectées par un radar, qui sont présentées sur une carte électronique de navigation et – en cas de disponibilité – mises en valeur par information de trafic externe, par exemple fournie par un AIS.] [Le service opérationnel des SIF ayant une incidence dans les décisions urgentes en matière de navigation des conducteurs du bateau et des opérateurs VTS en situation réelle de circulation et dans leur environnement géographique proche. Les informations tactiques sur le trafic contiennent des informations sur la position et sur les spécificités de toutes les cibles détectées par un radar, qui sont présentées sur une carte électronique de navigation et mises en valeur par information de trafic externe, par exemple fournie par un AIS.]	(6) (7)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
76	Services d'information sur le trafic (TIS)	Le service opérationnel des SIF qui fournit des informations favorisant la sûreté et l'efficacité du trafic et de la navigation sur les voies navigables intérieures.	(7)
77	Informations sur la gestion du trafic (TM)	Le service opérationnel des SIF qui appuie les processus de gestion du trafic sur les voies de navigation intérieure	(7)
78	Services de planification du trafic (TP)	Services d'information visant à optimiser la prévisibilité et l'efficacité du flux de circulation sur les voies navigables intérieures.	(7)
79	Gestion des transports (TPM)	Ensemble des activités consistant à planifier, organiser et mener à bien efficacement le mouvement des marchandises d'un endroit à un autre.	(7)
80	Affichage du mouvement réel	Affichage dans lequel la position du bateau porteur et chaque cible radar bougent selon leur mouvement réel, alors que la position de toutes les informations cartographiques reste fixe.	(8) et (9)
81	Suivi et repérage des bateaux	<p>Le suivi des bateaux (Vessel Tracking) est la fonction qui maintient à jour l'information relative au statut d'un bateau, par exemple sa position actuelle et ses caractéristiques, ce dernier élément pouvant intégrer si nécessaire des informations relatives à la cargaison et aux transferts.</p> <p>Le repérage des bateaux (Vessel Tracing) est la fonction qui permet la localisation du bateau et, si nécessaire, de la cargaison, des transferts et de l'équipement.</p>	(6), (18)
82	Gestion du trafic fluvial (VTM)	Le cadre fonctionnel de mesures et de services harmonisés destiné à améliorer la sûreté, la sécurité, l'efficacité du transport de marchandises et la protection de l'environnement marin dans l'ensemble des eaux navigables.	(3), (17)
83	Planification des voyages (VP)	Élaboration d'une description complète et détaillée du voyage d'un bateau, du départ à l'arrivée.	(7)
84	Zone VTS	Zone, délimitée et officiellement déclarée, pour laquelle le fournisseur de service de trafic maritime est habilité à fournir un tel service. Une zone VTS peut être subdivisée en sous-zones ou en secteurs.	(21) et (22)
85	Centre VTS	Le centre au départ duquel fonctionne le VTS. Chaque sous-région du VTS peut disposer de son propre centre secondaire.	(6)
86	Agent de VTS (opérateur de VTS)	Une personne dûment qualifiée qui exécute une ou plusieurs tâches permettant le fonctionnement d'un VTS.	(22)
87	Fournisseur de VTS	Organisation ou entité que l'Administration ou l'autorité compétente a habilitée à fournir un service de trafic maritime.	(22)
88	Plan de route VTS	Plan convenu entre une autorité compétente en matière de VTS et le conducteur d'un bateau, qui concerne les mouvements de ce bateau dans une zone VTS.	(23)
89	Image du trafic VTS	Vue d'ensemble des bateaux et de leurs mouvements dans une zone VTS.	(23)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
90	Système géodésique mondial (WGS 84)	La base géodésique du « Navigational Satellite Timing and Ranging – Global Positioning System » ((Système de positionnement mondial temporel et spatial par satellite), permettant l'étude topographique de la terre et de ses entités, mis au point par le Département de la défense des États-Unis. Ce système géodésique global de référence est recommandé par l'OHI pour un usage hydrographique et cartographique.	(10)

Références

- (1) Publication spéciale de l'OHI no S-57 « Normes pour le transfert de données hydrographiques numériques », édition 3.1, supplément n° 2, juin 2009.
- (2) Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur), annexe à la résolution n° 48, 4^{ème} révision (ECE/TRANS/SC.3/156/Rev.4).
- (3) Standard européen pour les services d'information fluviale (ES-RIS), édition 2021/1.
- (4) IALA Guideline 1095, Harmonized implementation of Application-Specific Messages (ASM).
- (5) VTT Expert Group, Information paper on Application Specific Messages (ASM), édition 1.1, version 09.05.2017.
- (6) Directives et recommandations pour les services d'information fluviale, annexe à la résolution n° 57, révision 1 (ECE/TRANS/SC.3/165/Rev.1 et Amend.1).
- (7) PIANC Inland Navigation Committee (InCom), Permanent Working group 125, Guidelines and Recommendations for River Information Services, edition 4, 2019.
- (8) Publication spéciale de l'OHI n° S-52 « Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS », édition 6, mars 2010.
- (9) Publication spéciale de l'OHI n° S-32, appendice 1 : « Glossaire des termes relatifs aux ECDIS ».
- (10) The Inland ENC Harmonization Group, Product Specification for Inland ENCs.
- (11) Résolution MSC.232(82) de l'OMI, « Normes de fonctionnement révisées des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) ».
- (12) Norme internationale relative aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure, annexe à la résolution n° 79, révision 1 (ECE/TRANS/SC.3/198/Rev.1).
- (13) Norme internationale CEI 61174, « Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes — Systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) – Exigences d'exploitation et de fonctionnement, méthodes d'essai et résultats d'essai exigés », édition 3.0, septembre 2008.
- (14) The Inland ENC Harmonization Group, Inland ENC Feature Catalogue.
- (15) Norme internationale relative aux avis à la batellerie en navigation intérieure, annexe à la résolution n° 80, révision 1 (ECE/TRANS/SC.3/199/Rev.1).
- (16) Domaine des cartes électroniques de navigation intérieure dans le registre des informations géospatiales S-100.
- (17) Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT), annexe à la résolution n° 63, révision 2 (ECE/TRANS/SC.3/176/Rev.2).

- (18) PIANC Inland Navigation Committee (InCom), Permanent Working group 125, RIS Related Definitions (InCom WG Report No. 125/III), 2019.
- (19) Règlement (CE) n° 416/2007 de la Commission du 22 mars 2007 concernant les spécifications techniques des avis à la batellerie visées à l'article 5 de la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires.
- (20) Directive (UE) 2016/1629 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, modifiant la directive 2009/100/CE et abrogeant la directive 2006/87/CE.
- (21) Directive G1166 de l'AISM concernant les VTS dans les eaux intérieures.
- (22) Résolution A.1158(32) de l'OMI « Directives applicables aux services de trafic maritime ».
- (23) Services de trafic fluvial sur les voies navigables, annexe à la résolution n° 58 (TRANS/SC.3/166 et Corr.1).

Annexe II

Glossaire du transport par voie navigable, partie VIII

« Prévention de la pollution »

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
1	Carburant de remplacement	Un type d'énergie motrice autre que les carburants classiques, l'essence ou le gazole. Les carburants de remplacement comprennent l'électricité, le GPL, le gaz naturel (GNL ou GNC), des alcools, des mélanges d'alcools avec d'autres carburants, l'hydrogène, des biocarburants (tels que le biogazole), etc. (Cette liste n'est pas exhaustive.) Les carburants de remplacement ne comprennent pas l'essence sans plomb, l'essence à formule modifiée, ou le gazole de ville (à faible teneur en soufre).	(1)
2	Système antialissure	Un revêtement, une peinture, un traitement de la surface, une surface ou un dispositif qui est utilisé sur un navire pour contrôler ou empêcher le dépôt d'organismes indésirables.	(2)
3	Eau de fond de cale	Eau huileuse provenant des fonds de cale de la salle des machines, du pic, des cofferdams, des espaces de double coque et des compartiments latéraux.	(3)
4	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Concentration massique en oxygène dissous consommée dans des conditions normalisées par l'oxydation biologique des composés organiques et/ou minéraux de l'eau. La DBO ₅ est la mesure de la DBO dans un échantillon d'eau fondée sur la masse d'oxygène consommée par un échantillon d'un litre placé dans l'obscurité à 20 °C pendant 5 jours.	(4)
5	Station d'avitaillement	Une installation ou un bateau destiné à l'approvisionnement les bateaux en carburants liquides et/ou en huile de graissage.	(3)
6	Résidus de cargaison	Cargaison liquide qui ne peut être évacuée des citernes à cargaison ou des tuyauteries par le système d'assèchement.	(5)
7	Déchets liés à la cargaison	Déchets et eaux usées survenant à bord du bateau du fait de la cargaison ; n'en font pas partie la cargaison restante et les résidus de manutention.	(3)
8	Demande chimique en oxygène (DCO)	Indicateur de la qualité de l'eau caractérisant un potentiel de consommation d'oxygène dissous par oxydation chimique des composés organiques et minéraux contenus dans l'eau, en général par le bichromate de potassium.	(4)
9	Transports compatibles	Transports successifs au cours desquels la même cargaison ou une autre cargaison dont l'acheminement n'exige pas le lavage préalable des cales ou des citernes est transportée dans la cale ou la citerne du bâtiment, à condition que cela puisse être prouvé.	(6)
10	Gaz naturel comprimé (GNC)	Un gaz comprimé composé de gaz naturel à forte teneur en méthane auquel a été attribué le No ONU 1971.	(5)
11	dB(A) (A-pondéré décibel, dBA)	Unité de mesure du niveau sonore, qui intègre une pondération en fréquence se rapprochant des caractéristiques de l'audition humaine selon la norme internationale CEI 61672 : 2003.	(1)
12	Eaux usées domestiques (eaux ménagères)	Eaux usées provenant de cuisines, salles à manger, salles d'eau et buanderies ainsi qu'eaux fécales.	(6)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
13	Transports exclusifs	Transports successifs au cours desquels la même cargaison ou une autre cargaison dont l'acheminement n'exige pas le nettoyage préalable des cales ou des citernes est transportée dans la cale ou la citerne du bâtiment, à condition que cela puisse être prouvé.	(6)
14	Pile à combustible	Un dispositif électrochimique convertissant l'énergie chimique d'un carburant en énergie électrique, chaleur et produits de réaction.	(5)
15	Moteur pile à combustible	Un dispositif utilisé pour faire fonctionner un équipement et consistant en une pile à combustible et sa réserve de carburant, intégrée avec la pile à combustible ou séparée, et comprenant tous les accessoires nécessaires pour remplir sa fonction.	(5)
16	Gaz à effet de serre (GES)	Un gaz qui absorbe le rayonnement infrarouge (IR) et émet de la chaleur dans toutes les directions. Dans le contexte des émissions de GES liées au transport, la liste des gaz ci-dessous est généralement prise en considération : <ul style="list-style-type: none"> • dioxyde de carbone (CO₂) ; • méthane (CH₄) ; • protoxyde d'azote (N₂O) ; • hydrofluorocarbures (HFC). 	(1)
17	Résidus de manutention	Cargaison qui, lors de la manutention, tombe sur le bateau à l'extérieur de la cale.	(3)
18	Ordures ménagères	Déchets organiques et inorganiques provenant des ménages et de la gastronomie à bord produits par l'exploitation du bateau, exceptés les composants des déchets huileux et gras, des déchets liés à la cargaison, de la cargaison restante, des résidus de manutention, des boues de curage, des slops et des autres déchets spéciaux produits par l'exploitation du bateau.	(3)
19	Hydrogène	Élément chimique à haute teneur énergétique qui peut être extrait de diverses sources et avec diverses méthodes d'extraction, et qui peut être utilisé pour produire de l'électricité à des fins de transport au moyen d'une pile à combustible.	(1)
20	Gaz naturel liquéfié (GNL)	Gaz naturel qui a été liquéfié en le refroidissant à une température de -161°C.	(3)
21	Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	Un gaz liquéfié à faible pression contenant un ou plusieurs hydrocarbures légers qui sont affectés aux Nos ONU 1011, 1075, 1965, 1969 ou 1978 seulement et qui est principalement constitué de propane, de propène, de butane, des isomères du butane, de butène avec des traces d'autres gaz d'hydrocarbures.	(5)
22	Biocarburants liquides	Tous les combustibles liquides d'origine naturelle (par exemple produits à partir de la biomasse et/ou de la part biodégradable des déchets), adaptés pour être mélangés avec ou pour remplacer l'essence moteur d'origine fossile (bioessence, biogazoles, biokérosène et autres biocarburants liquides).	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
23	Gaz naturel	Le gaz naturel comprend les gaz, du méthane essentiellement, qui se présentent sous forme liquide ou gazeuse dans des gisements souterrains. Il peut s'agir aussi bien de gaz « non associé » provenant de gisements d'où sont extraits uniquement des hydrocarbures sous forme gazeuse, que de gaz « associé » obtenu en même temps que le pétrole brut, ainsi que de méthane récupéré dans les mines de charbon (grisou). Le gaz naturel comprimé (GNC) ou liquéfié (GNL) peut être utilisé comme combustible dans les transports.	(1)
24	Pollution acoustique (pollution par le bruit)	Son à des niveaux excessifs qui peuvent être préjudiciables à la santé humaine.	(7)
25	Déchets huileux et graisseux survenant lors de l'exploitation du bateau	Huiles usagées, eaux de fond de cale et autres déchets huileux et graisseux, tels que graisses usagées, filtres usagés, chiffons usagés, récipients et réceptacles de ces déchets.	(3)
26	Autres déchets spéciaux	Déchets produits par l'exploitation du bateau autres que les déchets huileux et graisseux et autres que les ordures ménagères, les boues de curage et les slops.	(3)
27	Station de réception	Un bateau, un établissement flottant ou une installation à terre, agréé par les autorités compétentes pour recueillir les déchets survenant à bord.	(3)
28	Cargaison restante	Cargaison liquide restant dans les citernes ou dans les tuyauteries après le déchargement sans utilisation d'un système d'assèchement visé dans l'ADN ainsi que la cargaison sèche restant dans les cales après le déchargement sans utilisation de balais, de balayeuses mécaniques ou d'installations d'aspiration.	(3), (8)
29	Slops	Un mélange de résidus de cargaison avec des restes d'eaux de lavage, de la rouille ou de la boue, aptes ou non à être pompés.	(3)
30	Boues de curage	Résidus survenant à bord du bateau lors de l'exploitation d'une station d'épuration à bord.	(3)
31	SPE-CDNI	Système de paiement électronique, comprenant des comptes (ECO-comptes), des cartes magnétiques (ECO-cartes) et des terminaux électroniques mobiles.	(6)
32	Citerne pour produits résiduaires	Une citerne fixée à demeure destinée à recueillir des cargaisons restantes, des eaux de lavage, des résidus de cargaison ou des slops pompables.	(5)
33	Graisse usagée	Graisse usée recueillie lors de son écoulement de graisseurs, de roulements et d'installations de graissage et autre graisse non-réutilisable.	(3)
34	Huiles usagées	Huiles usées ou autres huiles non-réutilisables, pour moteurs, engrenages et installations hydrauliques.	(3)
35	Déchets	Des matières, solutions, mélanges ou objets qui ne peuvent pas être utilisés tels quels, mais qui sont transportés pour être retraités, déposés dans une décharge ou éliminés par incinération ou par une autre méthode.	(5)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
36	Déchets produits survenant lors de l'exploitation du bateau	Déchets et eaux usées survenant à bord du fait de l'exploitation et de l'entretien du bateau ; en font partie les déchets huileux et graisseux et les autres déchets survenant lors de l'exploitation du bateau.	(3)

Références

- (1) CEE-ONU, FIT, Eurostat, Glossaire des statistiques de transport, 5^{ème} édition, 2019.
- (2) Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires.
- (3) Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI), annexe à la résolution n° 24, révision 6 (ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.6).
- (4) OMM, UNESCO, Glossaire international d'hydrologie (OMM n° 385), 2012.
- (5) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
- (6) Convention de 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure.
- (7) OECD, Online Glossary of Statistical Terms.
- (8) Commission du Danube, Glossaire de la navigation sur le Danube, 2015.